

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22 Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil neuf, le deux juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt six juin, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, , Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Annie FERNANDES Dominique REGNIER</p> <p>Excusés : Annie FERNANDES.</p> <p>Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-052

SEANCE DU 2 JUILLET 2009

OBJET : Participation financière de la commune pour l'acquisition par les particuliers de composteurs bois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que la Commune de Vourles a entrepris une démarche de développement durable avec notamment le souhait de procéder à une campagne de sensibilisation au compostage des déchets verts (pelouse, épluchures...).

Ainsi, Monsieur le Maire propose que la Commune de Vourles participe financièrement à l'acquisition par les particuliers de composteurs bois (contenance 600 litres uniquement) auprès du SITOM SUD RHONE selon les modalités ci-après :

Type de matériel	Prix unitaire achat	Prix unitaire proposé aux particuliers	Participation de la commune
Composteur bois 600 litres	49,68 €	30 €	19,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser la participation financière de la Commune de Vourles à l'acquisition par les particuliers de composteurs bois (contenance 600 litres uniquement) auprès du SITOM SUD RHONE selon les modalités ci-dessus.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES